

Point phare 1/3



1. Supprimer l'impôt communal sur les successions en ligne directe.

Le canton de Vaud prélève un impôt sur les successions en ligne directe, au niveau cantonal et communal. Les communes ont la possibilité de ne pas le prélever et plusieurs communes l'ont déjà fait. Le PLR Gland considère qu'il s'agit d'un impôt injuste puisqu'il vient imposer le transfert d'une épargne qui a déjà été taxée. Aussi, le PLR Gland vise à alléger la charge fiscale des familles glandoises dans le cadre des successions.